

Note de présentation synthétique du budget primitif 2022

Le budget principal

Le budget primitif 2022 s'élève à 18 172 221 € en dépenses et en recettes (+7,7% / BP2021). Les masses budgétaires repartent à la hausse, portées par la dynamique des dépenses d'investissement.

I-INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Variation 22/21	%
D-DEPENSE	3 243 900,00	4 413 700,00	1 169 800,00	36,1%
D1-Dépense réelle	3 093 900,00	4 198 700,00	1 104 800,00	35,7%
D2-Dépenses d'ordre	150 000,00	215 000,00	65 000,00	43,3%
R-RECETTE	3 243 900,00	4 413 700,00	1 169 800,00	36,1%
R1-Recettes réelles	1 989 340,00	3 044 696,00	1 055 356,00	53,1%
R2-Recettes d'ordre	1 254 560,00	1 369 004,00	114 444,00	9,1%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Variation	%
D-DEPENSE	13 627 826,00	13 758 521,00	130 695,00	1,0%
D1-Dépense réelle	12 373 266,00	12 424 517,00	51 251,00	0,4%
D2-Dépenses d'ordre	1 254 560,00	1 334 004,00	79 444,00	6,3%
R-RECETTE	13 627 826,00	13 758 521,00	130 695,00	1,0%
R1-Recettes réelles	13 477 826,00	13 578 521,00	100 695,00	0,7%
R2-Recettes d'ordre	150 000,00	180 000,00	30 000,00	20,0%
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2021	BP 2021	Variation	%
	16 871 726,00	18 172 221,00	1 300 495,00	7,7%

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 12 424 517 € augmentent de 0,4 % par rapport au BP 2021.

■ Les charges à caractère général : 3,02 M€ (+4,8% /BP 2021).

Ce poste de dépense présente la hausse la plus importante de la section en volume (+137 K€/ 2021) sous l'effet de l'inflation qui, pesant sur 2022, grèvera le prix des matières premières et le coût de l'énergie et entraînera des revalorisations notamment sur les contrats de maintenance et les marchés de travaux. A eux seuls les fluides augmentent de 133 K€ / 2021.

De nouvelles actions vont trouver une traduction budgétaire :

- La politique culturelle de la ville portée par une programmation culturelle hors les murs de plus de 69 K€ et la création d'un parcours d'art urbain (TRUC) pour 12 K€ ;
- Le développement de la médiation culturelle avec la mise en place d'un parcours d'Education Artistique et Culturel à destination de tous les publics (petite enfance, scolaires, périscolaires, extrascolaires, aînés, Adultes) ;
- La création du « Talant Urban Trail » doté de 10 K€ pour fédérer autour d'un évènement sportif ;

- La semaine de l'enfance, portée financièrement par la Direction Scolarité Enfance Jeunesse à hauteur de 5 K€, pour dialoguer avec les professionnels du secteur ;
- L'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les services de la petite enfance au niveau de la pause méridienne ;
- Le renforcement de l'aide aux devoirs avec la mise en place de deux clubs coups de pouce supplémentaires ;
- La participation au financement du permis de conduire pour les étudiants pour 3 K€.
- Le soutien à l'économie avec 30 K€ d'honoraires à verser à la SPLAAD pour conduire la réflexion sur la restructuration du Centre Commercial du Point du Jour.

Concernant les baisses de charges constatées par rapport à 2021 :

- Baisse de 9 K€ sur les frais d'administration générale dont environ 5 K€ d'économie d'affranchissement du fait de la transmission des factures aux usagers par voie dématérialisée à compter du 01/02/2022 ;
- La fin du portage des repas des aînés : -32,5 K€ ;
- Une moindre allocation, soit – 9 K€, en produits sanitaires et équipements de protection

■ Les charges de personnel : 7,72 M€ (+1,7% / BP 2021).

Bien que la valeur du point d'indice et les différents taux de cotisation demeurent constants, la masse salariale augmente de 126 K€ sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, d'une politique dynamique de recrutements se poursuivant en 2022 dont un 5^{ème} policier municipal et un agent chargé du développement de l'Ecrin et de la gestion de la billetterie, mais également de l'impact financier de la revalorisation du SMIC intervenue au 01/10/2021 et des mesures catégorielles en découlant au bénéfice des agents de catégorie C. Ces mesures cumulées représentent un coût chargé pesant pour 91K€ dans l'augmentation de la masse salariale.

A noter également + 61 K€ d'heures de vacations supplémentaires pour permettre un renfort des temps de surveillance cantine, un accompagnement plus qualitatif du périscolaire et une meilleure prise en charge des enfants porteurs de handicap.

Le maintien d'un niveau important de remplacement des personnels absents, principalement chez les ATSEM, animateurs périscolaires ou agents d'entretien, l'instauration de la prime de précarité versée aux agents contractuels sous certaines conditions, la prévision d'un quota d'heures supplémentaires visant à garantir le niveau de service voulu par la municipalité et assurer notamment la tenue des élections, l'élargissement des astreintes à certains personnels sont autant de facteurs impactant à la hausse les dépenses de personnel qui représentent en 2022 62 % des dépenses réelles de fonctionnement.

■ Les autres charges de gestion courante : 696 K€ (-21,9 % / BP 2021).

Cette diminution de 195 K€ s'explique en majeure partie par une baisse de 175 K€ de la subvention d'équilibre versée par la ville au CCAS. Tenant compte de la reprise des résultats, 306 K€ seront nécessaires en 2022 pour équilibrer un budget de fonctionnement de 604 K€. Avec une prévision de réalisation du compte administratif 2021 d'environ 600 K€, force est de constater qu'aucune diminution du champs d'intervention social n'est prévue d'une année sur l'autre.

Les subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé (compte 6574) sont prévues à 174 K€ en diminution de 11,3 %. Cette baisse de 21 K€ qui intervient dans les secteurs de la culture

et des affaires scolaires doit toutefois être appréciée au regard de la hausse intervenant sur le compte 6745 « subvention exceptionnelle aux personnes de droit privé » sur ces mêmes secteurs (+13 K€).

■ Les charges financières : 108 K€ (-10 % / BP 2021)

Malgré une légère remontée du taux moyen de la dette en 2022, les charges financières diminuent du fait d'un désendettement de la commune de 960 K€ pendant l'année 2021 sachant qu'aucune mobilisation d'emprunt ne devrait intervenir d'ici la fin de l'année. La charge d'intérêt sera de 108 K€ en 2022 contre 120 K€ en 2021.

■ Les charges exceptionnelles : 601 K€ (-6% / BP 2021)

Cette diminution s'explique par la baisse de 51 K€ de la contribution du budget principal au fonctionnement de l'Ecrin. Cette subvention constitue à elle seule 93% des dépenses exceptionnelles.

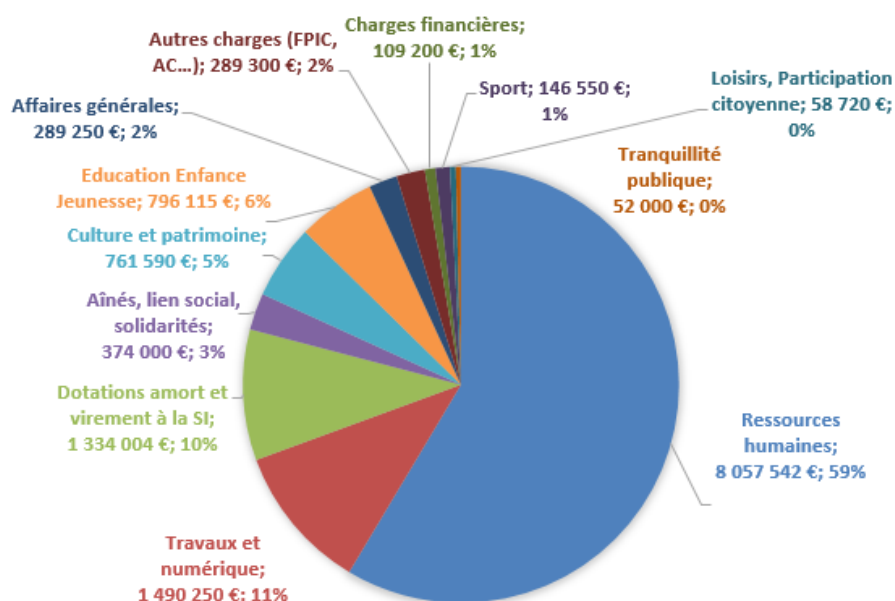
A noter à contrario une augmentation des subventions exceptionnelles aux associations de 13 K€.

■ Les atténuations de produits : 280 K€ (+13,8 % / BP 2021)

Ce chapitre évolue sous l'effet de la hausse de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole, charge (+33 K€ chaque année jusqu'en 2030). Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales demeure quasiment stable à 80 K€.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses de la section de fonctionnement

(dépenses de personnel et frais généraux non ventilés sur les actions) :



Les dépenses d'intervention des services prévues à hauteur de 12 M€, représentent 87% des dépenses de la section de fonctionnement, le solde étant constitué des opérations d'ordre et financières.

Le poste le plus important, arrêté à 8,06 M€, concerne la gestion des ressources humaine et comprend la masse salariale augmentée des frais de formation, dépenses d'intervention et indemnités des élus.

Le fonctionnement géré par les services techniques et informatiques au titre de l'environnement, des travaux et du numérique constitue 11 % des dépenses de la section (1,49 M€).

Tenant compte de la baisse de la contribution au fonctionnement de l'Ecrin, les crédits dédiés à la culture et au patrimoine sont proposés à 0,76 M€ en légère diminution par rapport au BP 2021.

Le poste « éducation enfance jeunesse » pèse toujours pour 6 %, dans le budget de la section.

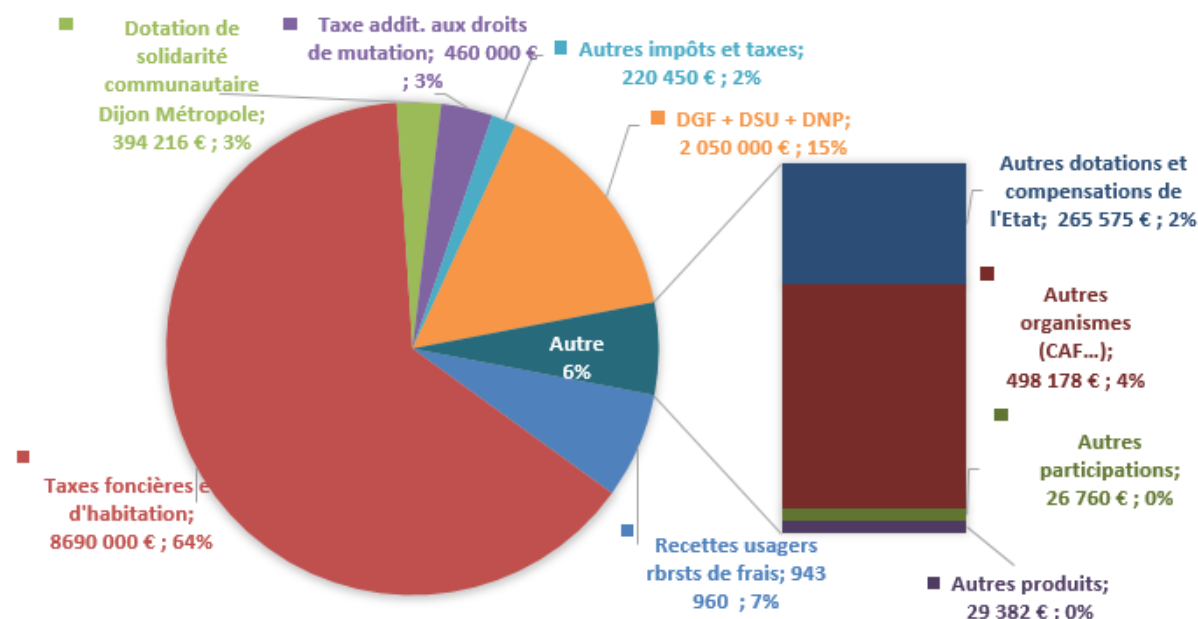
Les charges financières et les contributions à Dijon Métropole au titre du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales et de l'attribution de compensation représentent 398 K€ contre 374 K€ au BP 2021.

Les opérations d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements pour 850 K€ et du virement à la section d'investissement pour 484 K€. Ils participeront à l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2022.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement arrêtées à 13 578 521 € augmentent de 0,7 % par rapport au BP 2021.

Répartition par postes des recettes réelles de fonctionnement au BP 2022



Sur la base d'une stabilité des taux et d'une hypothèse de revalorisation des bases cadastrales de 1,8 %, le produit de la fiscalité locale est évalué à 8,69 M€ et représente 64 % des ressources communales.

Le gain de produit fiscal provenant de l'effet base est de l'ordre de 146 K€. Le dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des bailleurs sociaux dans le cadre de la politique de la ville est reconduit en 2022 pour un coût net supporté par la ville de l'ordre de 180 K€.

Parmi les autres impôts et taxes figurent, pour les plus importantes, la dotation de solidarité communautaire constante à 394 K€ versée par Dijon Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 460 K€, (prévision en hausse de 60 K€ au vu du dynamisme du marché immobilier et de taux d'intérêt encore bas), la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 180 K€.

Les dotations et participations versées par l'Etat représentent 17 % des recettes réelles de la commune, parmi lesquelles la dotation globale de fonctionnement pour 1,34 M€ (-36 K€ / 2021 du fait de l'écrêtement annuel pratiqué), la dotation de solidarité urbaine pour 662 K€ et la dotation nationale de péréquation pour 48 K€. L'Etat verse également des compensations d'exonération fiscales pour 266 K€. Conséquence de la réforme supprimant la taxe d'habitation, la compensation d'exonération de cet impôt, égale à 305 K€ en 2021, a été intégrée dans le coefficient correcteur qui vient abonder le produit fiscal. Cette nouvelle imputation de la recette explique la baisse importante du poste « autres dotations de l'Etat ».

La contribution des autres organismes (CAF principalement) s'élèvera à 498 K€ en légère baisse par rapport à la prévision 2021.

Le produit des services et redevances usagers sont attendus à 875 K€ (-2,8% / 2021). Malgré le maintien des tarifs aux usagers au niveau de 2021, cette baisse s'explique par l'arrêt du portage des repas à domicile pour les aînés représentant une recette de 32,5 K€ en 2021 et, dans une moindre mesure l'impact en année pleine de la gratuité instaurée à la bibliothèque.

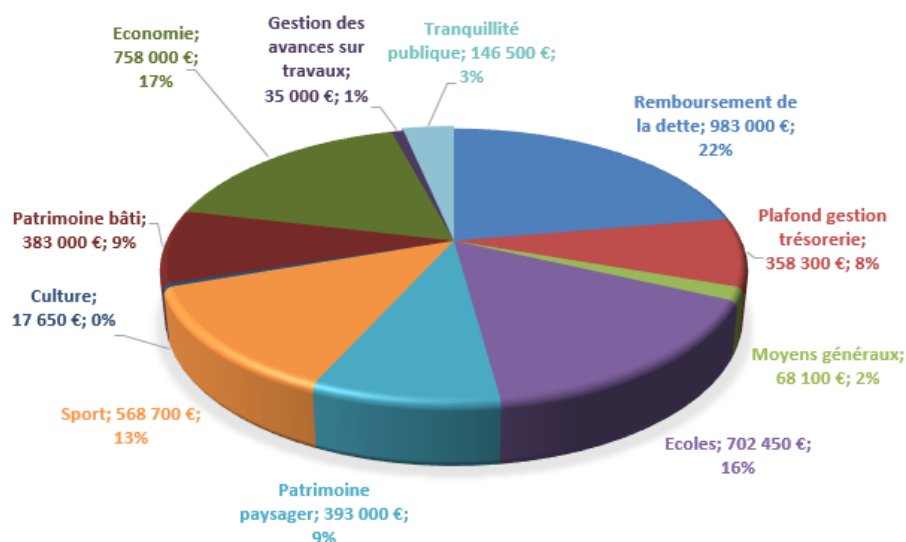
Les remboursements d'assurance statutaire sont estimés de 67 K€ alors que la prime versée sera de 79 K€ en 2022. La fin de la décharge syndicale d'un agent municipal explique la perte de recette émanant des remboursements sur rémunérations du personnel.

2. Section d'investissement

En hausse de 36 % par rapport à 2021, la section d'investissement s'élève à 4 413 700 €. La part relative de l'investissement dans le budget total passe de 19 % à 24 %.

2.1. Dépenses d'investissement

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses d'investissement au BP 2022



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 857 400 €, en augmentation de 78% par rapport aux inscriptions 2021, auxquels viennent s'ajouter 180 000 € de travaux en régie.

Deux postes sont dotés de plus de 700 K€ afin de soutenir l'économie locale et d'accentuer l'effort communal en faveur des écoles.

702 K€ seront consacrés aux travaux dans les groupes scolaires dont 490 K€ pour la poursuite de la rénovation de la cour primaire de Triolet et 50 K€ d'études sur le projet de restructuration du restaurant scolaire de l'école primaire Marie Curie.

L'implication de la municipalité dans le projet de restructuration du Centre Commercial du point du Jour se traduira budgétairement à hauteur de 750 K€ en 2022 dont 150 K€ d'études de requalification.

Après un gros effort consenti en 2021 sur l'entretien du patrimoine bâti avec la rénovation des locaux de la maison du Chapitre, des bureaux de la mairie annexe et du relais notamment, la contribution 2022 sera de 383 K€ (712 K€ en 2021). Elle permettra de solder les travaux d'accessibilité des bâtiments du programme pluriannuel 2016/2021, de lancer les études concernant le projet pôle Enfance à Mennetrier et de remettre à niveau la signalétique des bâtiments. 23% des travaux de rénovation budgétés seront réalisés en régie.

L'entretien du patrimoine paysager, prévu à hauteur de 393 K€ en 2022, se traduira par la poursuite d'aménagements autour de la vigne pour 28K€, 30 K€ d'étude sur la combe Valton, 90 K€ de travaux en régie d'aménagement de terrains et une provision pour achat de véhicules pour renforcer le parc technique à hauteur de 65 K€.

L'évolution du budget consacré à la pratique sportive est notable avec une dotation de 569 K€ en 2022 dont 560 K€ dédiées à l'aménagement du club house et des vestiaires des tennis Valton.

Le budget dédié à la tranquillité publique passe de 90 K€ à 146 K€ en 2022 avec 140 K€ de travaux de vidéoprotection et 6,5 K€ d'équipements pour les policiers municipaux.

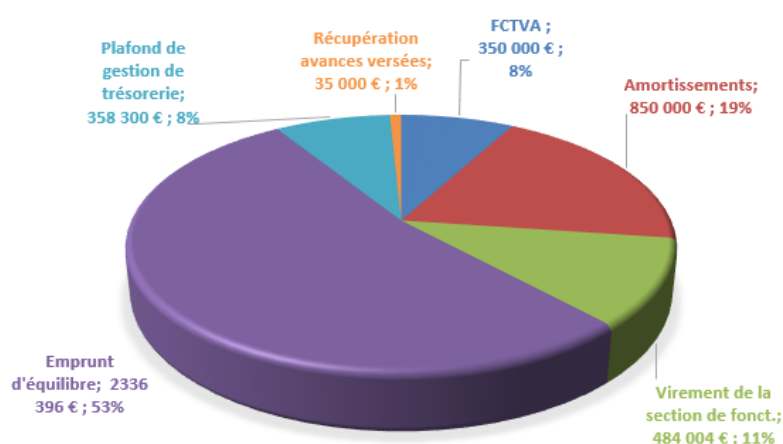
Les dépenses financières s'élèvent à 1, 34 M€ parmi lesquelles 983 K€ serviront au remboursement de la dette en capital et 358 K€ permettront les écritures se rapportant à l'emprunt revolving en cas d'éventuels tirages et/ou remboursements en 2022.

Parmi les dépenses d'ordre se trouvent les travaux en régie pour 180 K€ et des opérations patrimoniales pour la gestion des avances sur travaux à hauteur de 35 K€.

2.2 Recettes d'investissement

Hors mouvements revolving, les recettes réelles d'investissement s'affichent à 2 686 396 € en hausse de 83% par rapport à 2021.

Mode de financement de l'investissement en 2022



En l'absence de subventions perçues, les recettes d'équipement sont uniquement constituées de l'emprunt d'équilibre qui passe de 1,1 M€ à 2,3 M€ et dont la mobilisation en 2022 dépendra de la détermination des résultats 2021. Afin de participer au financement des investissements, une souscription d'emprunt est en effet envisagée en 2022 et reste soutenable dans la limite de 1,6 M€.

Dans l'attente de notification et en respect du principe de prudence, aucune subvention d'investissement à recevoir n'a été inscrite au BP 2022. Ces financements pourront toutefois être sollicités au cours de l'année sur la base des travaux engagés en 2022. Cela peut représenter 15 à 20 % du coût des investissements.

Le FCTVA basé sur les dépenses d'investissement 2021 passerait de 320 K€ à 350 K€.

L'amortissement des immobilisations en baisse de 100 K€ contribue pour 19% au financement de la section contre 29% en 2021.

3. Ratios légaux

	BP 2021	BP 2022	Moyennes nationales strate (fiche communes CA 2020)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 038 €	1 048 €	1 176 €
Produit des impositions directes/population	695 €	733 €	576 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 130 €	1 145 €	1 313 €
Dépenses d'équipement brut/population	135 €	241 €	309 €
Encours de dette/population	781 €	705 €	846 €
DGF/population	174 €	173 €	176 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	61,4%	62,1%	55,9%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,9%	98,7%	96,0%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	11,9%	21,0%	23,5%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	69,1%	61,5%	64,4%

La population de référence est la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021, soit 11 855 habitants.

En fonctionnement, les masses budgétaires qui avaient connu une contraction en 2021 repartent à la hausse en 2022, à 1048 € par habitant pour les dépenses réelles et 1145 € par habitant pour les recettes réelles

Bien que la ville stabilise sa pression fiscale, le produit des impositions directes augmente de 695 à 733 € par habitant sous l'effet de la revalorisation des bases estimées à 1,8%. La perte de 69 habitants de 2020 à 2021 amplifie encore la hausse de ce ratio.

Les dépenses d'équipement brut qui représentent 21% des recettes réelles de fonctionnement augmentent de 106 € par habitant. Cette évolution est cohérente avec la hausse de 78 % des dépenses d'équipement au BP 2022.

Sans mobilisation d'emprunt en 2021, les ratios d'endettement s'améliorent et s'établissent toujours à un niveau inférieur aux moyennes nationales de la strate. La dette passe de 781 à 705 € par habitant et l'encours de dette ne représente plus que 61,5 % des recettes réelles de fonctionnement contre 69,1 % en 2021.

La marge d'autofinancement courant (rapport entre les dépenses de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et le montant des recettes de fonctionnement) évolue favorablement, témoignant d'un effort de la commune pour améliorer ses marges de manœuvre pour le financement des investissements, une fois les dépenses obligatoires prises en compte.

La part relative des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement augmente, passant de 61,4 % à 62,1 % sous l'effet d'une hausse de la masse salariale (+1,7%) plus accentuée que celle des dépenses réelles de fonctionnement (+0,4%).

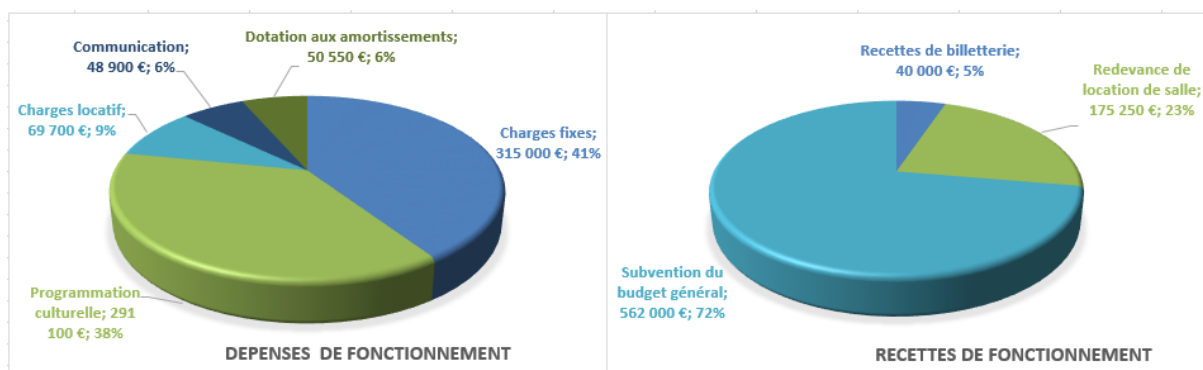
Le budget annexe « gestion de l'Écrin »

Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont présentées hors taxes

I-INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Variation 22/21	%
D-DEPENSE	44 400,00	50 550,00	6150,00	13,9%
D1-Dépense réelle	44 400,00	50 550,00	6150,00	13,9%
D2-Dépenses d'ordre de section à section				
R-RECETTE	44 400,00	50 550,00	6150,00	13,9%
R1-Recettes réelles				
R2-Amortissement des immobilisations	44 400,00	50 550,00	6150,00	13,9%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Variation 22/21	%
D-DEPENSE	797 958,00	777 250,00	-20708,00	-2,6%
D1-Dépense réelle	753 558,00	726 700,00	-26858,00	-3,6%
<i>dont personnel affecté par la collectivité au budget annexe</i>	<i>294 118,00</i>	<i>285 500,00</i>	<i>-8618,00</i>	<i>-2,9%</i>
D2-Dépenses d'ordre de section à section	44 400,00	50 550,00	6150,00	13,9%
R-RECETTE	797 958,00	777 250,00	-20708,00	-2,6%
R1-Recettes réelles	797 958,00	777 250,00	-20708,00	-2,6%
<i>dont subvention d'équilibre du budget général</i>	<i>612 958,00</i>	<i>562 000,00</i>	<i>- 50 958,00</i>	<i>-8,3%</i>
R2-Recettes d'ordre de section à section				
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2021	BP 2022	Variation 22/21	%
	842 358,00	827 800,00	- 14 558,00	-1,7%

Ce budget annexe se veut la traduction budgétaire fidèle et transparente de la gestion de l'Écrin et retrace l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour permettre aux activités de location de salles et de gestion de spectacles de s'exercer. Ainsi, pour 2022, la commune déboursera 562 K€ pour le fonctionnement de l'Écrin dont 285,5 K€ en charges de personnel.

La section de fonctionnement : 777 250 € en dépenses et en recettes



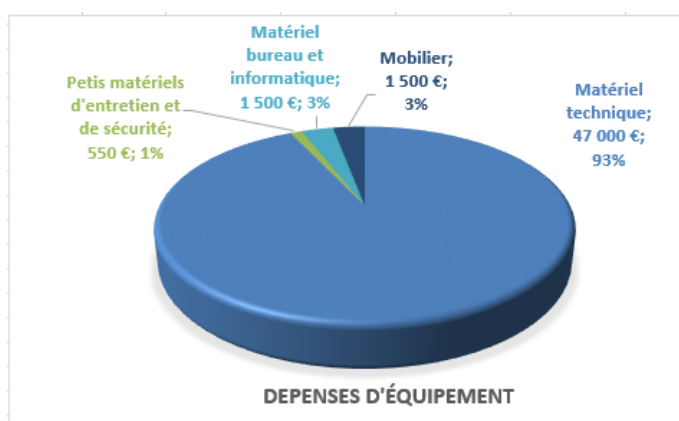
Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 726 700 € en 2022 en diminution (-2,6% / BP 2021) pour permettre l'exploitation de cet équipement.

- Les charges fixes s'élèvent à 315 K€ et représentent 41 % des dépenses de la section parmi lesquels 215,5 K€ servent à la rémunération des personnels permanents dédiés à l'Ecrin. Le tiers des crédits restants finance les fluides, les maintenances des équipements de sécurité et des éléments de scénographie, les produits d'entretien, consommables techniques et administratifs, ainsi que les assurances et les frais d'affranchissement. La masse salariale tient compte de l'embauche d'un nouvel agent chargé de gestion de la billetterie et du développement de l'événementiel mais ne supporte plus que la moitié du poste de la directrice afin de tenir compte des fonctions exercées au sein de la direction de la culture et des sports de la ville.
- Les charges liées au locatif représentent 69,7 K€ dont 23 K€ consacrés à l'embauche d'intermittents assurant des prestations d'accueil, de sécurité incendie, de surveillance, et de ménage.
- La programmation culturelle prévue à hauteur 291 K€ repose sur 18 spectacles produits ou coréalisés avec des acteurs culturels de la région Bourgogne Franche-Comté. S'y ajoutent deux représentations destinées aux élèves des écoles élémentaires et maternelles de Talant, un spectacle lors de la semaine bleue pour les aînés, ainsi qu'une médiation entre les élèves de l'option Théâtre du collège Boris Vian et une compagnie de Théâtre de la Région.
- Le poste communication doté de 48,9 K€ représente toujours 6 % des dépenses de la section.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 72 % de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal au budget annexe. La dotation de la ville baisse de plus de 50 K€ par rapport à 2021 tout en permettant de soutenir une programmation culturelle équivalente.

Les recettes d'exploitation de l'Ecrin financent 28 % du fonctionnement de l'équipement (contre 23 % en 2021). La prévision de 175 K€ de redevances de locations de salles témoigne du développement attendu du locatif événementiel. Par ailleurs, la mise en place d'une politique tarifaire d'accessibilité avec un prix médian du spectacle à 25 € entraînera une légère baisse des recettes de billetterie estimées à 40 K€ en 2022 contre 55 K€ en 2021.

La section d'investissement : 50 550 € en dépenses et en recettes



En 2022, la dotation aux amortissements permettra d'autofinancer en totalité les investissements de la section qui se caractérisent en quasi-totalité par l'acquisition de matériels techniques et scéniques afin de maintenir le niveau qualitatif de l'offre proposée. 3000 € permettront également l'équipement du nouveau poste attendu.